

M139F

Garantie dite "responsable"

PRESTATIONS EN VIGUEUR AU 01/01/2012

<u>Régime général</u>	Régime Obligatoire * (à titre indicatif)	Prise en charge de la Mutuelle *		Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)
		Au titre du ticket modérateur et dans la limite de	Au titre des forfaits et dépassements dans la limite de	
SOINS MEDICAUX ET PARA-MEDICAUX				
Consultations, visites : généralistes et spécialistes	70 %	30 %		100 %
Auxiliaires médicaux : infirmier(e)s, kinésithérapeutes...	60 %	40 %		100 %
Ambulances, véhicules sanitaires légers...	65 %	35 %		100 %
PHARMACIE				
Vignettes orange	15 %	85 %		100 %
Vignettes bleues	30 %	70 %		100 %
Vignettes blanches	65 %	35 %		100 %
ANALYSES ET EXAMENS				
Actes médicaux techniques et d'échographie	70 %	30 %		100 %
Actes d'imagerie dont ostéodensitométrie acceptée	70 %	30 %		100 %
Examens de laboratoires	60 %	40 %		100 %
APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MEDICAUX				
Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par le régime obligatoire	60 %	40 %		100 %
+ Forfait supplémentaire prothèse capillaire			153 €	153 €
+ Forfait supplémentaire prothèse mammaire externe			23 €	23 €
Prothèses auditives	60 %	40 %		100 %
+ Forfait supplémentaire achat prothèses auditives			763 €	763 €
<i>Prise en charge limitée à 763 € en stéréo et à 305 € en mono.</i>				
CURES THERMALES				
Frais de cure (surveillance médicale, soins) hors milieu hospitalier	65 % ou 70 %	35 % ou 30 %		100 %
+ Forfait supplémentaire			77 €	77 €
HOSPITALISATION MEDICALE - CHIRURGICALE				
Frais de séjour	80 % ou 100 %	20 % ou 0 %		100 %
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)	80 % ou 100 %	20 % ou 0 %		100 %
Ambulances, véhicules sanitaires légers...	65 % ou 100 %	35 % ou 0 %		100 %
Forfait journalier hospitalier (1)			Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (2)			43 €/Jour	43 €/Jour
<i>Selon convention en vigueur.</i>				
Frais d'accompagnant (2)			39 €/Jour	39 €/Jour
HOSPITALISATION				
<i>Sur la base des codes DMT (Discipline Médico Tarifaire), la prise en charge est exclue pour les séjours suivants :</i>				
<i>- services de cure médicale</i>				
<i>- ateliers thérapeutiques</i>				
<i>- instituts ou centres médicaux à caractère éducatifs, psycho-pédagogiques et professionnels</i>				
<i>- centres de rééducation professionnelle</i>				
<i>- services de longs séjours et établissements pour personnes âgées.</i>				
<i>(1) Psychiatrie : prise en charge limitée à 90 jours par année civile et par bénéficiaire.</i>				
<i>Convalescence et repos : prise en charge limitée à 45 jours par année civile et par bénéficiaire.</i>				
<i>(2) La prise en charge est limitée à 30 jours par hospitalisation par bénéficiaire.</i>				
MATERNITE				
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique	100 %	0 %		100 %
Chambre particulière			43 €/Jour	43 €/Jour
<i>Selon convention en vigueur.</i>				
Indemnité de naissance			153 €	153 €
<i>Indemnité par enfant inscrit à la date de sa naissance, ou de son adoption, si déclaration dans les trois mois suivant cette date.</i>				
OPTIQUE				
Monture, verres acceptés par le régime obligatoire	65 %	35 %		100 %
+ Supplément adulte			320 %	320 %
+ Supplément enfant			110 %	110 %
+ Monture, Verres acceptés			107 €/An	107 €/An

Régime général	Régime Obligatoire * (à titre indicatif)	Prise en charge de la Mutuelle *		Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)
		Au titre du ticket modérateur et dans la limite de	Au titre des forfaits et dépassements dans la limite de	
OPTIQUE (suite)				
Lentilles acceptées, lentilles refusées par le régime obligatoire	65 % ou 0 %	35 % ou 0 %	+ 107 €/An	100 % ou 0 % + 107 €/An
Opération de chirurgie réfractive cornéenne (3)			77 €	77 €
<i>(3) Non pris en charge par le régime obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).</i>				
DENTAIRE				
Soins	70 %	30 %		100 %
Prothèses remboursables par le régime obligatoire	70 %	30 %	+ 100 %	200 %
Orthodontie acceptée par le régime obligatoire	70 % ou 100 %	30 % ou 0 %	+ 100 %	200 %
Implantologie, parodontologie, orthodontie refusée (3)			100 €/An	100 €/An
<i>(3) Non pris en charge par le régime obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).</i>				
MEDECINE DOUCE				
Ostéopathie, chiropractie et acupuncture (3) <i>Selon liste préfectorale pour les ostéopathes et selon liste établie par la mutuelle pour les chiropracteurs, prise en charge limitée à 3 séances par année civile et par bénéficiaire.</i>			25 €/Séance	25 €/Séance
<i>(3) Non pris en charge par le régime obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).</i>				
PREVENTION				
Vie sans tabac - Sevrage tabagique <i>Prise en charge des substituts nicotiniques et/ou consultation cognito-comportementale, sur prescription médicale. Après intervention du régime obligatoire.</i>			50 €/An	50 €/An
Vaccin anti-grippal (3)			Frais réels	Frais réels
Autres vaccins (3) <i>(Selon liste sur simple demande à la mutuelle)</i>			20 €/An	20 €/An
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004	60 % à 70 %	40 % à 30 %		100 %
<i>(3) Non pris en charge par le régime obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).</i>				
OBSEQUES				
Indemnité obsèques <i>Prestation assurée par Mutalis (union soumise au Livre II du Code de la mutualité).</i>			305 €	305 €
HARMONIE SANTE SERVICES				
Information médicale, sociale, assistance de tous les jours			Oui	Oui
<i>La nature des interventions est précisée dans le livret statutaire remis à l'adhésion. Prestations assurées par Ressources Mutuelles Assistance.</i>				

*** CONDITIONS GENERALES DE PRISE EN CHARGE**

- Les remboursements sont limités aux frais réels et sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire (sauf mention contraire).
- Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés au 01/01/2008.
- Le remboursement du régime obligatoire est énoncé avant :
 - déduction de la participation forfaitaire (1€ au 01/01/2008)
 - déduction des franchises médicales (Décret n° 2007-1937 du 26/12/2007).
- La participation forfaitaire des actes supérieurs à 120€ est prise en charge par la mutuelle.
- Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursement du régime obligatoire.
- Pour les praticiens non conventionnés, le remboursement est effectué comme s'ils étaient conventionnés.

COTISATIONS 2012

Ventilation	Cotisation Mensuelle 2011
1er Enfant	25.98 €
2ème Enfant (gratuité au 3ème)	20.39 €
Jusqu'à 24 ans	33.09 €
De 25 à 39 ans	42.17 €
De 40 à 54 ans	48.00 €
De 55 à 64 ans	67.22€
De 65 ans et plus	81.67 €

Les cotisations sont exprimées en fonction de l'âge du bénéficiaire